

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

<p>ABONNEMENTS</p> <p>Un An. 10 fr. Six Mois. 5 »</p> <p>ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger. Port en sus</p>	<p>ADMINISTRATION</p> <p>Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements. Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRICY Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5</p>	<p>RÉDACTION</p> <p>Adresser les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS</p>	<p>ANNONCES</p> <p>Fermier général . V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ Rue Compt. n° 14 LYON</p>
---	--	---	--

FRANC PARLER

En convoquant les Chambres pour le vingt-huit octobre, le gouvernement a voulu se donner une quinzaine de répit, afin de se présenter en posture convenable devant les mandataires du pays. Il est certain que le besoin s'en fait sentir, et ce ne sera pas de trop deux semaines, si l'on veut éclaircir le gâchis dans lequel nous vivons et aplanir les ornières où nous patageons présentement.

Rien ne serait plus séant et plus utile par exemple, que d'apporter aux Chambres, comme don de joyeux avènement, la prise de Kairouan, la répression des bêtes féroces qui brûlent vifs les colons et les chefs de gare, et le commencement de la fin de l'insurrection arabe.

Cette satisfaction nous est-elle réservée? Nous voyons bien dans les dépêches Havas, que le général Saussier vient d'occuper les forts de Tunis, qu'il envoie des secours à Ali-Bey, et que les pluies aidant, nos troupes marchent sur la ville sainte.

Mais il faudrait autre chose que des dépêches pour rassurer l'opinion et rétamé le prestige du cabinet. Voici quatre ou cinq mois que les mêmes dépêches traînent dans les mêmes journaux, et au bout du compte on apprend que lorsque tout est fini, tout est à recommencer.

Nous souhaitons vivement que le vingt-huit octobre soit l'échéance extrême de ces fumisteries télégraphiques dont la durée finit par dépasser les limites des plaisanteries permises. Plaisanteries lugubres qui finissent par des atrocités sans nom.

Aussi, dans ce désarroi général, auquel n'échappe pas notre politique intérieure, une question se pose nécessairement :

Le cabinet restera-t-il?

Feuilleton de la RENAISSANCE

DICTIONNAIRE DE POCHE

à l'usage des Candidats & des Électeurs

— Suite —

Conjecture. — Une supposition. Thème favori des polémistes pris de court. Rochefort conjecture en ce moment que Gambetta a volé cent cinquante millions au bey de Tunis, que M. Roustan en a empêché la moitié, et que le budget paiera le tout. M. Roustan vexé, traduit cette conjecture devant les tribunaux ainsi que son père naturel Rochefort. — On conjecture qu'il sera condamné et que cette conjecture ne sera plus qu'une calomnie

Conjugal. — Une antithèse. Amour conju-

Non, évidemment, il ne restera pas; il ne restera pas surtout dans cet ensemble panaché qui, pour quelques hommes de mérite et de talent, nous donne tant d'incapables.

Ceci établi, quelle sera la date de la démission volontaire ou forcée: avant ou après le vingt-huit octobre?

Nos Excellences rendront-elles leurs tabliers à M. Grévy la veille de la rentrée; attendront-elles les premiers votes de la Chambre pour céder la place au Messie Gambetta?

Tel est le sujet des discussions et des gloses de tous les journaux et de tous les « cercles politiques, » comme on dit.

Il ne nous paraît pas très malaisé de prédire cet avenir de quinze jours, et de percer les obscurités et les ombres dont s'enveloppent les projets ministériels.

Un grain de raisonnement y suffit, sans la moindre somnambule extralucide.

Il est manifeste que si le ministère prend fantaisie d'apporter sa démission à M. Grévy avant le lever du rideau parlementaire, et devant que les chandelles soient allumées, M. Grévy, qui est, dit-on, la logique en personne, répondra inévitablement aux démissionnaires: — Je ne saurais accepter vos portefeuilles sans que vous ayez rendu compte aux Chambres de votre administration et de vos actes. Depuis trois mois vous gouvernez sans contrôle effectif; vous avez fait des élections, vous avez écrit des circulaires, vous avez placé ou déplacé des fonctionnaires; vous avez dirigé l'expédition africaine, embarqué des hommes, des chevaux et des canons, organisé ou désorganisé la défense de notre colonie, fait des dépenses, disposé de crédits, etc., etc. Comment voulez-vous que moi, président constitutionnel et irresponsable, je puisse vous donner *quitus*, vous passer décharge et vous débarrasser de l'obligation de vos comptes à rendre? Allez devant le Parlement, mes amis,

gal: coups de griffe et coups de poing. Toit conjugal, une séparation de corps.

Conseil. — La prodigalité des avares.

Conservateur. — Encore une antiphrase. Le vocable conservateur est usurpé aujourd'hui par des politiques dont le rêve est de tout renverser et de tout démolir. Lisez les journaux conservateurs: il faut abattre la République, étrangler la « gueuse », balayer les ministres, etc., etc. Ecoutez les discours conservateurs: Espérons que la Providence, dans ses voies infinies saura exterminer les infâmes qui nous gouvernent et remettre en place, etc., etc. Conservateur signifie exactement aujourd'hui: entrepreneur de démolitions.

Considération. — Le moindre souci de M. Bonnet-Duverdier et de quelques autres purs de notre connaissance.

Consommateur. — La victime des producteurs. Un malheureux bon à empoisonner. Il est acquis aujourd'hui que le vin que nous buvons est du bois de Campêche ou de la fuschine, le beurre que nous mangeons de la graisse de voiture, la viande de la semelle de bottes, la charcuterie de la trichine, le chocolat de la pâte à rasoïr, etc., etc. Et vous voulez que le consommateur se porte bien? Priez pour le consommateur!

présentez-vous à la Chambre, présentez-vous au Sénat, et suivant que les mandataires de la nation décideront, je saurai de quel côté je dois orienter ma voile, je serai fixé sur ma conduite à tenir et sur mes choix à faire.

Et, ce disant, M. Grévy (Jules), ne confondons pas, aura observé la doctrine parlementaire dans toute sa pureté et parlé le langage du sens commun dans toute sa netteté.

Etant donné des événements aussi graves que des élections générales et qu'une expédition militaire qui ressemble de fort près à une guerre véritable, serait-il admissible que les membres d'un cabinet pussent esquiver la responsabilité de leurs actes par une démission anticipée?

On verrait là une sorte de désertion peu édifiante.

Il est indispensable que nos Excellences se présentent, s'expliquent, répondent aux questions ou aux interpellations qu'on leur posera nécessairement.

Nous ne prétendons pas que M. Jules Ferry et ses collègues soient amenés devant la Chambre comme des accusés, pieds nus et la corde au cou. Nous ne demandons pas leur tête comme les illuminés de la salle Rivoli ou de la salle Oberkampf. Mais ce qu'il faut leur demander ce sont des explications nettes et précises sur leur administration, leurs actes et leurs dépenses.

Que si ces explications sont insuffisantes, le ministère succombera devant ses juges naturels, comme doit succomber tout cabinet plus ou moins pavé de bonnes intentions, mais incapable de gouverner et compromettant pour les intérêts du pays... Et suivant la direction de la chute, suivant la poussée du vote de méfiance, le Président de la République devra fixer ses résolutions et choisir ses hommes.

Le chef de la nouvelle troupe s'appellera-t-il Gambetta? Possible, mais encore une fois, la logique ordonne

Conspirateur. — Un artiste de mélodrame ou d'opérette.

Quan-and on conspi-ire...

Il y a des pays pourtant où le couplet ne se chante pas sur l'air de la *Fille Angot*. Demandez aux Russes et à leurs potences. Ce qu'il y a de particulier là-bas, c'est que l'on pend non seulement les gens qui conspirent mais aussi ceux qui ne conspirent pas, — crainte de se tromper. — Ainsi se réalise la parole du philosophe.

L'humanité se divise en deux espèces: les hommes pendus et les hommes à pendre.

Constitution. — Une pauvre fille victime de nombreux viols. Nul n'ignore que toutes les constitutions ont été violées ou le seront. Quelquefois on les étrangle préalablement (voir le 2 Décembre). Ce genre de crime reste généralement impuni. C'est pourquoi on compte tant de récidivistes. L'ordre moral essaya lui aussi de violer la constitution de 1875. Malheureusement il était impuissant. La constitution résista et il ne l'a pas assassinée.

Contribuable. — L'éternel dindon, l'éternel tondu, l'éternel payeur, l'éternel serf.

Guerre, révolution, désastres ou réjouissances publics, tout finit par l'inévitable et fatal: « Avis aux contribuables. »

d'attendre une indication de la majorité nouvelle.

En fait, les élections générales n'ont pas été hostiles au ministère, puisque tous ses membres ont été réélus.

Ce qui leur a été hostile, ce qui l'est encore, c'est la direction déplorable imprimée aux affaires d'Algérie et de Tunisie, c'est l'incurie militaire, la contradiction perpétuelle des instructions, des circulaires; les ordres, les contre-ordres, les oublis, les surprises tout ce qui constitue, en un mot, le chaos dont triomphent trop facilement les intransigeants associés aux réactionnaires.

Ce sont ces faits nouveaux, postérieurs aux élections qui fourniront naturellement le terrain des premiers débats parlementaires. Le résultat n'en est guère douteux, et il est trop aisé de nommer ceux des ministres qui resteront définitivement sur le carreau.

Les autres pourront-ils être utilisés à un replâtrage quelconque, et verrons-nous apparaître un cabinet Gambetta-Ferry?

Ceci nous semble plus délicat... Attendons la prise de Kairouan...

Car si M. Ferry a eu quelque mérite à disperser les Jésuites et les Carmes, ce mérite demande à être complété par la dispersion des Bédouins.

Il y a un bouc émissaire, sans doute, le général Farre.

Mais quand le troupeau se débande et s'égaré, le berger n'est-il pas coupable?

Nous ne croyons guère possible que dans un cabinet homogène ou censé tel, le chef ait le droit de se laver les mains, en disant: Je m'appelle Ponce-Pilate.

JACQUES BARBIER

TOUS LES MONDES

MONDE OFFICIEL. — Démissionnera, démissionnera pas; — voilà à quoi en est réduite l'opinion publique en attendant que ces messieurs du ministère veuillent bien

Contrôle. — La consolation des contribuables. Contrôler le budget, contrôler les impôts, contrôler les dépenses... Maigre consolation, car il faut payer aussi le contrôleur, et qui paie? Réponse inutile, n'est-ce pas?

Convention. — Le rêve de nos Robespierres de brasserie. Une Convention avec Bonnet-Duverdier pour président. Ce serait du joli. Il sauverait peut-être la caisse, mais il ne sauverait jamais la Patrie. On fait ce qu'on peut.

Conversation. — Un art qui se perd. On ne cause plus, on jacasse; on ne parle plus, on bavarde... Il y a pourtant un genre de conversation toujours très suivi et de plus en plus à la mode: la conversation criminelle.

Conversion. — Changement de paletot. Il y a des conversions célèbres: la conversion de saint Paul, la conversion de Clovis, la conversion d'Emile Ollivier, la conversion de Robert Mitchell, la conversion du chanoine Campello. Toutes les conversions sont-elles sincères? Hélas! La sagesse des nations nous apprend que l'on ne change son paletot que lorsqu'il est usé.

L. LECLAIR.

(A suivre.)

prendre le parti de Cincinnatus : vous savez, ce Romain qui, après ses expéditions de Tunisie allait tout tranquillement planter des choux dans son petit domaine. A la vérité, il est bientôt temps que notre Carnot, de Valence, aille fumer sa pipe, — sa vieille pipe militaire, — dans quelque coin de la Drôme; et si ses collègues sont marris de se séparer de leur portefeuille, ils peuvent accuser surtout de leur infortune l'étonnant ministre de la guerre qui les a flanqués dans le pétrin jusqu'au cou.

Car, il ne s'agit pas de nier le soleil de midi, le ministère n'est plus possible : sans assez de force et d'énergie pour lutter contre les attaques de la coalition monstrueuse des rouges et des blancs, coupable de trop de défaillances, ayant su se garder un prestige bien anodin, il n'offre plus de garantie ni au gouvernement ni au pays, — ni probablement à l'étranger. Cette fiction, d'ailleurs, qui consiste depuis quatre ans à donner le pouvoir à tout autre qu'à l'homme qui l'exerce en fait, cette fâcheuse dérogation aux règles les plus élémentaires du parlementarisme, touche à son terme. Le ministère Gambetta est « à point » et s'impose; — et déjà la presse et l'opinion en sont à se demander, non pas s'il prendra le pouvoir, — *a priori* on admet ce point, — mais dans quelles conditions et avec quels auxiliaires il va le prendre. Avant peu, d'ailleurs, nous n'aurons plus à nous poser cette question : les faits y auront répondu.

MONDE POLITIQUE. — Si le monde communard a rien de ce qui ressemble à un monde politique quelconque, je veux bien y perdre le peu de latin que je sais. Mais enfin, ces aimables citoyens font sonner le mot « politique » plus haut que quiconque. Appelons donc nos Rocheforts des hommes politiques, et traitons les de farceurs, — c'est absolument sans conséquences. Après l'insuccès de l'infamie à sensation édictée par l'*Intransigeant* avec le concours de diplomates plus ou moins véreux, il a fallu passer à d'autres exercices : La mise en accusation de Lullier devant la justice du peuple a été une digne suite aux calomnies de Rochefort contre M. Roustan et Cie. Nous examinerons ce point curieux de l'histoire communale contemporaine dans un chapitre spécial.

MONDE RELIGIEUX. — La série est malheureuse depuis quelque temps dans ce monde-là. Après le scandale du chanoine Campello abjurant solennellement la foi catholique pour faire profession d'hérésie huguenote, voici qu'un crime abominable commis par un prêtre vient de jeter l'épouvante dans les Pyrénées : le misérable a empoisonné deux malheureuses femmes pour les voler et, à l'aide de cet argent volé, s'enfuir avec une troisième : c'est du raffinement. D'ailleurs, il y a bien longtemps qu'on l'a dit, quand ces gailards là s'y mettent, ils s'y mettent carrément — et le curé de Nohedès s'y est mis carrément. Au moins son collègue Sébastiani qui s'est suicidé hier n'a-t-il pas attendu que les gendarmes lui vinssent mettre la main au collet. Ce dernier, après avoir un peu trop attenté au neuvième commandement de Dieu sur la personne de fort jeunes demoiselles romaines, s'était réfugié à Paris, où il vivait solitairement avec un petit clerc de sexe féminin. Malheureusement cette solitude n'a pas été si profonde qu'un mandat du juge d'instruction n'y pénétrât à la longue. Mais cet estimable Sébastiani voyant arriver les gendarmes s'est fait tout simplement sauter la cervelle. Je vous le dis : la série est malheureuse. Ainsi, tenez, on joue, depuis quelques jours à Bellecour un drame à grand spectacle intitulé le « Prêtre » : Four lamentable ! C'est une déveine noire. Et pendant ce temps-là on parle du pape qui songerait à émigrer dans une autre patrie. Cela, ce serait le comble, la mort, la fin finale. Le pape loin de Rome, c'est la condamnation irrémédiable du cléricalisme. Les Jésuites sont bien trop malins pour permettre à Léon XIII cette mauvaise plaisanterie : ils le tueraient plutôt.

MONDE MILITAIRE. — Celui-ci frémit sur place en attendant que le moment de la revanche approche. Car il y a une revanche à prendre en Tunisie. L'impunité du maraudage, des attentats et des massacres est absolue. On vole, on brûle, on pille à quelques pas de nos avant-postes. L'attentat de l'Oued-Zargua vient porter au comble l'exaspération générale. En voilà assez, finissons-en, et maintenant qu'il y a plus de 50,000 hommes en Tunisie, ce serait bien temps d'en finir. Quand M. Roustan est venu en France, il n'a pas caché la vérité au gouvernement : Il faut agir avec audace, et surtout sévir impitoyablement. Occuper Tunis d'abord, Kairouan et les villes saintes ensuite, et imposer par la terreur ce qu'on maintiendra ensuite par la fermeté, voilà le seul moyen d'arriver à une fin quelconque avec les Arabes. — A moins qu'on ne s'arrête à cette fin particulière qui s'appelle « fin de l'occupation » et à laquelle nous conduirait tout doucement la politique militaire des bureaux de général Farre. Cette fin-là nous espérons qu'on ne nous en infligera pas l'humiliation ! Ce serait un trop lamentable couronnement à dix ans de réorganisation militaire !

UN HOMME HEUREUX

Vous l'avez nommé déjà : il s'appelle le marquis de Rochefort-Luçay.

Non jamais bonheur ne fut comparable à celui de notre réjouissant lanterrier. Un procès sur la planche et quel procès, quelle réclame !

Il est connu aujourd'hui que l'inventeur du problème social en vingt minutes, n'a jamais eu d'autre ambition que celle de vendre du mauvais papier mal imprimé, et de s'en faire plus de mille livres de rente qu'en élevant des lapins.

La preuve c'est que notre marquis refuse énergiquement toutes les candidatures ou toutes les situations politiques qui pourraient gêner son industrie lucrative. Ni conseiller municipal, ni conseiller général, ni député, pas même sénateur. Il sait trop bien dans quel embarras le jetterait le moindre électeur indiscret qui lui demanderait de faire baisser le prix du beurre. Il préfère infiniment faire monter le tirage de l'*Intransigeant*, et l'on doit avouer qu'il s'y entend à merveille.

Aussitôt que la vente boude ou que les bouillons s'accroissent, vite une calomnie à sensation, une algarade quelconque de nature à réveiller le public endormi.

La grande spéculation Gambetta-Roustan est venue à point pour secouer la torpeur des vacances, et comme un bonheur n'arrive jamais seul, M. Roustan fait un procès. Un procès ! Rochefort ne se sent pas de joie, il exulte, il éclate, et le jour où l'huissier lui apportera son assignation, il est capable de l'embrasser avec autant d'émotion et d'enthousiasme qu'il embrassa jadis Louise Michel.

C'est que ce n'est pas de la petite bière que ce procès là ; le tirage montera certainement de vingt mille sinon de trente et la caisse sera sauvée.

Est-ce à dire que M. Roustan ne devait pas faire de procès ?

Non certes, car il serait trop commode de pouvoir imprimer tous les matins qu'un ambassadeur a volé cent millions, s'il ne lui était pas permis de répondre à cette affirmation : Prouvez-le !

Ces choses-là ne se prouvent pas, dirait-on. Permettez ! Cent millions ne sont pas une muscade et ne s'escamotent pas à volonté. Quand le duc de Morny conçut la scélérate pensée de faire payer par la France les trente ou quarante millions des bons Jecker, personne n'y fut trompé, et il est parfaitement admis aujourd'hui que l'expédition du Mexique fut un crime et Morny un coquin. La presse, qui sous l'empire était libre jusqu'à la corde inclusivement, ne pouvait faire campagne à cette époque sans être étranglée net. L'interdiction absolue d'apporter l'ombre d'une preuve dans un procès en diffamation, étouffait par avance la moindre révélation, le moindre moyen de justifier ses affirmations.

Aujourd'hui, c'est différent. La preuve est admise quand il s'agit d'un fonctionnaire public ; M. de Rochefort sera parfaitement à son aise pour démontrer que l'opportunisme n'est qu'une caverne de bandits. Et nous ne serons pas les derniers à crier haro ! si la démonstration se fait.

Se fera-t-elle ? C'est plus que douteux. Elle ne se fera pas plus que dans le procès de Cisse, pas plus que dans le supplice de Jessa Helfman, pas plus que dans ces histoires de brigands que le noble lanterrier fournit à sa clientèle, quand il éprouve le besoin de la chauffer et de la réchauffer.

Aussi est-ce une bonne fortune que le retentissement d'une cause célèbre féconde en gros sous, — et la jubilation de Rochefort ne connaît pas de limites.

Il n'y a qu'une ombre au tableau. Si par hasard le jury lassé, écœuré, de ces calomnies à jet continu, prenait le procès au sérieux et le jugeait sérieusement ?

Si le Tribunal ou la Cour, en présence d'un défaut absolu de preuves, mesurait la peine au préjudice causé et considérait qu'un ambassadeur publiquement accusé de voler cent millions en faisant tuer « cinquante mille » soldats, a droit à une réparation assez éclatante pour dégoûter les calomniateurs de leurs fantaisies mal-faisantes...

Il se pourrait que la caisse de l'*Intransigeant* n'y trouvât guère son compte.

Nous sommes médiocrement amateur, par goût, des répressions excessives, — il n'en est pas moins vrai que l'honneur d'un homme vaut quelque chose et que, qui le lui vole doit le payer.

D'autant, qu'en cette occurrence, il s'agit non pas seulement d'un homme ou d'un fonctionnaire, mais d'un gouvernement tout entier inculpé d'une spéculation et d'un vol abominables.

Si le marquis de Rochefort arrive à établir que nous sommes gouvernés par des canailles et des brigands des Abruzzes, nous nous engageons doré et déjà à ouvrir une souscription pour lui acheter une couronne civique.

Mais dans le cas contraire, nous trouverons fort naturel qu'après avoir tenté de déshonorer la République au profit du tirage de l'*Intransigeant*, on lui compte un peu chèrement ce nouveau genre de réclame.

Donc pour le moment M. Rochefort est un charlatan heureux, puisqu'il s'étourdit de cybales et de grosse caisse ; — le sera-t-il jusqu'au bout ?

FEUILLES VOLANTES

Notre Conseil d'arrondissement qui est fort honnête, car il ne fait guère parler de lui, a clos sa session par une série de vœux dont la plupart viennent d'un bon naturel.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; suppression du Sénat ; suppression de l'octroi ; rétribution de toutes les fonctions publiques ou électives... toutes les réformes de Cocagne en un mot, auxquelles il ne manque que vingt-cinq mille livres de rente pour chaque citoyen français en général et chaque conseiller d'arrondissement en particulier.

Au milieu de tous ces vœux où les bonnes intentions tiennent plus de place que l'esprit pratique, il en est un qui nous a rendu rêveur :

Refus d'autorisation de la vente du chemin de fer des Dombes au chemin de fer de P. L. M.

Mais nos réflexions n'ont pas été longues. Avec une prévoyance louable, le Conseil d'arrondissement s'est dit que le jour où la compagnie des Dombes passerait à P. L. M., ce serait la mort assurée de tous les voyageurs de Bourg, de Nantua et de Montbrison.

Tamponnements, déraillements, écrasements, personne n'échapperait.

La compagnie des Dombes a bien quelques murs qui dégringolent, quelques tunnels qui s'écroulent, quelques tranchées qui s'éboulent, mais elle n'a pas encore acquis une réputation funéraire comparable à celle de notre grande ligne.

Donc, la plus élémentaire prudence justifiait le vœu de notre sage Conseil d'arrondissement, et nous applaudissons des deux mains.

Pas de cession à P. L. M. sous peine de mort !

Et ce n'est pas seulement le public ordinaire, le *vulgum pecus* des voyageurs, taillables et écrabouillables à merci, qui paie son tribut à l'épidémie des écrasements.

Le personnel, lui-même, de la compagnie n'y échappe pas.

On a vu, cette semaine, l'accident terrible dont a été victime le chef de gare de Lyon-Saint-Clair. Trainé pendant cinquante mètres entre un marche-pied et le quai, le malheureux en est sorti à l'état de bouillie sanglante.

La compagnie n'est pas responsable, sans doute, de cet horrible accident, résultat d'un faux-pas de la victime. Nous l'accordons, mais n'y a-t-il pas là une sorte de fatalité tragique attachée à P. L. M. ?

Si cela continue ce ne sera plus une compagnie de chemin de fer, ce sera une compagnie de pompes funèbres. Et au lieu de crier : Messieurs en voiture, les employés devront dire : Messieurs en corbillard !

Passons à des sujets plus gais.

M. Rochefort, très occupé de ses révélations et de ses procès, n'a pas administré, cette semaine, le moindre sacrement. C'est dommage, et nous voyons avec chagrin que son sacerdoce se relâche. A rès le baptême de Saint-Denis, on avait le droit de s'attendre à une première communion, puis à une confirmation, puis à un mariage, puis à une extrême-onction.

Rochefort imposant les mains sur la tête des enfants, bénissant les nouveaux mariés, oignant d'huile sainte les membres des moribonds, quel spectacle auguste !

Pourquoi cette joie nous est-elle refusée ? Le temps paraissait proche où, passant du rôle de grand prêtre à celui de Dieu le père, le facétieux marquis aurait fait les frais d'un catéchisme spécial.

D. — Qui vous a créé et qui vous conserve ?

R. — C'est Rochefort qui m'a créé et me conserve.

D. — Pourquoi vous a-t-il créé et pourquoi vous conserve-t-il ?

R. — Il m'a créé et me conserve pour l'adorer, l'aimer, le servir et m'abonner à l'*Intransigeant*.

D. — Où est Rochefort ?

R. — Rochefort est partout et en tous lieux, mais spécialement rue du Croissant, de six heures à minuit.

D. — Y a-t-il plusieurs Rochefort ?

R. — Non, il n'y a qu'un seul Rochefort, doublé d'Olivier Pain...

Et ainsi de suite. Ne serait-ce pas tout à fait réjouissant ?

Mais voyez la malechance. Rochefort se dégoûte du métier de patriarche et de bon Dieu, depuis qu'il a été obligé de rentrer à Paris, dans une voiture de haricots verts.

Cela manque un peu de solennité, comme char sacré, et Jéhova-Rochefort avait un droit incontestable à d'autres légumes, une voiture de carottes, par exemple.

Inaugurations de la semaine. Ecole de filles à Condrieu, — avec conférence de MM. Millaud sénateur et Varambon député.

Discours d'usage, applaudissements d'usage, banquet d'usage ; nos deux représentants arrivaient à Condrieu précédés des sympathies de la population, et tout le monde s'est trouvé au rendez-vous.

Institut agricole d'Ecully... Il y a donc encore à inaugurer là-bas !

M. le docteur Terver, directeur de cet établissement agricole avait invité quelques uns de nos confrères à cette solennité. — Conviés et convives ont répondu à la politesse par quelques réclames aimables, sur le mode champêtre.

On y trouve des « biches charmantes et familières, des canards qui reçoivent une nourriture abondante » ; (serait-ce une allusion ?) et des « porcs eux-mêmes » logés comme dans un palais.

Malheureusement ces biches charmantes, ces canards bien repus et ces porcs confortables coûtent au département cent dix mille francs par an !

Il y a bien quelques élèves par surcroît, une vingtaine au plus : ce qui donne cinq mille francs par élève.

Trop cher, beaucoup trop cher, l'Institut agricole d'Ecully, et la meilleure de toutes les inaugurations serait de le supprimer sans phrases, en passant par profits et pertes, hélas ! ce que nous ont coûté tant de canards et surtout tant d'oies !

ZÈDE.

LA JUSTICE COMMUNARDE Et la Justice Royale

De quel côté le plus beau cas de manie ? — D'une part le citoyen Lullier condamné solennellement par le peuple (et quel peuple !) réuni en ses comices ; — de l'autre, M. des Houx promulguant non moins solennellement un décret royal en vertu duquel tout spoliateur des biens congréganistes de mainmorte sera pendu haut et court.

La justice des communards porte déjà à d'interminables rêveries. Deux mille énergumènes décrètent d'accusation l'illustre halluciné qui répond au nom de Lullier. Pourquoi ? — parce qu'il est véhémentement soupçonné d'avoir essayé une réconciliation pacifique entre les hommes de la Commune de Paris et ceux de Versailles. Or, il paraît qu'après les pillages, les incendies, les massacres de la semaine sanglante, il se rencontra encore deux mille — soi-disant républicains — qui n'admettent pas qu'on ait songé à arrêter cet amoncellement de ruines sanglantes. Lullier a été déporté parce qu'il était lui aussi coupable d'insurrection à main armée contre le pays et contre le gouvernement élu par le pays, — mais cela ne suffit même plus à lui faire trouver grâce devant ses juges. Il a tenté une démarche pacifique, il est désormais indigne de compter dans le bataillon sacré, — et on l'a exécuté au milieu des vociférations variées dont se compose *a priori* toute assemblée du genre de celle qui nous occupe.

On appelle cela en langue intransigeante et communarde « un meeting. »

Ce premier meeting a mis en goût ces dignes citoyens. Ils ont « remeetingé » mardi. Cette fois c'était pour décréter d'accusation le gouvernement qui a le tort impardonnable de gouverner d'après la volonté de trente millions de citoyens et non d'après les idées de deux mille farceurs, — toujours les mêmes, — et s'agitant comme s'ils étaient deux cent millions. Ce second meeting ayant aussi bien réussi que le premier, — c'est-à-dire les gendarmes ne s'y étant pas plus montrés qu'au premier, — il y en aura un autre, mardi prochain, et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée du gendarme. Or, il serait à désirer que le gendarme ne tardât pas trop à montrer le bout de sa botte. Jusqu'à présent ces parodies de tribunal révolutionnaire où des toqués comme Lullier acceptent de comparaître et où quelques malandrins politiques

ont le toupet de citer, de bafouer et d'insulter tout ce qu'il y a d'honnête dans le gouvernement français et dans le grand parti national qui a fondé et qui fait vivre et prospérer la République, ces saturnales dignes de Charenton, quand elles n'ont plus assez de puissance pour inspirer l'effroi et le dégoût, font lever les épaules et rire ceux qui regardent de près gesticuler ces fantoches travestis à l'aide des vieilles guenilles de Marat. Mais il ne faut pas que cela dure trop, parce qu'on finira, — dans l'autre camp, — par persuader au public qu'il n'y a plus chez nous ni loi répressive, ni autorité pour l'appliquer.

La clameur de haro devient générale contre les Jocrisses de la « Terreur de 1881 » — et on réclame hautement le cabanon ou la correctionnelle.

Quant à ceux qui jouent cette autre comédie de la terreur blanche et affichent d'avance le tarif pénal des représentations du roi, quand le roi sera remonté sur le trône de ses pères, l'hésitation n'est pas de mise. Charenton suffit et les douches seules paraissent applicables en la matière.

Les excentricités royalistes ont d'ailleurs sur les débordements communards cette supériorité incontestable qu'elles empruntent à la vieille gaieté française un ragout de joyeuseté tout à fait réjouissant.

Ce M. Morimbeau des Houx qui menace de la hart tous les détenteurs de biens de mainmorte, prend des allures épiques. La hart, la pendaison, voilà comment il châtierait les manants et vilains qui depuis cent ans ont nivelé déplorablement les monts sacrés de l'ancien régime : noblesse et clergé. Foin de la guillotine : la guillotine est révolutionnaire et si les rois s'en sont servis — et amplement — ça été une concession fâcheuse à la révolution qui monte. Assez de ce châtiement par le fer dont seules sont dignes les vertèbres aristocratiques de tous les Morimbeaux des Houx qui s'agitent autour de la vieille légende du droit divin. La corde aux gens de peu qui ont l'audace de se dire : nous sommes trente millions de serfs qui payons la luxueuse existence de trente mille conquérants — en voilà assez.

A ceux là, c'est donc bien dé-ridé, c'est la corde. — Mais qui viendra nous la mettre au cou ? Les mêmes sans doute que ceux qui doivent exécuter les sentences du tribunal révolutionnaire. — Eh bien, ils sont encore loin. — Et puis les gendarmes déjà nommés leur inspirent une terreur salutaire.

ALGÉRIANA

Les dépêches d'Afrique qui encombrant aujourd'hui tous les fils du télégraphe, ont le double inconvénient d'être souvent peu rassurantes et dans tous les cas absolument agaçantes.

Rien ne porte sur les nerfs comme cette succession de noms bizarres au milieu desquels on finit par ne plus rien comprendre. Oued-Zerghua, Madjez-El-bab, Testour, La Manouba Si-Sliman, Massen-Angad, Melkail. Noms de villes, de villages, de chefs arabes, de tribus, tout cela papillotte devant les yeux, se confond dans l'esprit de telle sorte, que l'on finit par prendre le Pirée pour un homme, une gare de chemin de fer pour un insurgé, et un général tunisien pour un marabout.

C'est à cela sans doute qu'il faut attribuer l'obscurité des correspondances Havas dont la lanterne n'est jamais éclairée. S'il y a des dindons qui distinguent quelque chose, nous leur en faisons notre plus sincère compliment.

Une phrase surtout nous horripile dans ces communications officielles ou officieuses, c'est l'éternel cliché que voici : « Des mesures vont être immédiatement prises. »

On brûle des gares ou des fermes. « Des mesures vont être immédiatement prises. » On dévaste des champs, on pille des récoltes, on incendie des forêts : « Des mesures vont être immédiatement prises. »

On masacre de malheureux colons, on martyrise des soldats prisonniers, on fait rôtir et carboniser des employés de chemins de fer : « Des mesures vont être immédiatement prises. »

Connaissez-vous une scie plus monumentale et plus navrante ?

Mais il fallait les prendre avant. ces mesures, et non après ! Mais il ne fallait pas attendre que les gens fussent coupés en morceaux, pour leur mettre des emplâtres, et réduits à l'état de charbons pour éteindre leur bûcher ?

Et cet adverbe « immédiatement » qui depuis six mois traîne dans les télégrammes, est-il assez assommant, écœurant, lamentable ?

Immédiatement ! Il y a là une ironie bête que l'on devrait au moins nous épargner.

Les Bédouins qui font brûler à petit feu nos malheureux compatriotes, trouvent, il est vrai, des encouragements précieux parmi les intransigeants des salles Ragache ou Rivoli. « Nous n'avions pas plus le droit d'aller en Algérie, s'écrient les citoyens

Pierron, Grangé ou Castelnau, que les Prussiens n'ont eu le droit de venir dans l'Alsace et la Lorraine. »

Ne trouvez-vous pas le moment admirablement choisi pour cet élan de patriotisme ?

Il est clair que le citoyen Castelnau trouve merveilleuse la conduite des Arabes qui mettent les Français à la broche, et que son idéal serait de voir Gambetta et les ministres servis en tranches sur la table de Bou Amena.

Quant à notre colonie algérienne, le mieux serait de l'abandonner, et au besoin d'en offrir les clefs sur un plat d'argent à l'Empereur du Maroc, au bey de Tunis ou au Grand-Turc.

Ah ! l'on est fier d'être Français quand on regarde les colonnes du parti intransigeant — collectiviste-socialiste. — Ce qui peut nous consoler, c'est que la plupart de ces citoyens se recrutent parmi les Polonais déclassés, les Cubains démasqués ou les Hongrois réformés qui viennent traîner leurs vieilles bottes et leurs vieilles loques dans nos cabarets de barrière.

Quand on songe que la Commune avait pour principaux chefs des Dombrowski, des La Cécilia, des Cluseret et autres chenapans exotiques, on s'explique sans peine que leurs amis s'apitoient sur le sort de ces pauvres Arabes qui se donnent la peine de brûler des petits Français.

En attendant, M. Albert Grévy est toujours gouverneur civil de l'Algérie, résidant à Besançon.

On annonce que dès la rentrée, M. le député Jacques se propose d'interpeller le ministre sur cette situation bizarre. — Il ne serait que temps. — Nous admettons volontiers que l'on marque certaine déférence au frère du président de la République, mais quand l'Algérie brûle, ce n'est guère le moment de se faire des politesses et de se livrer à des chinoïseries.

Si nous étions au Japon, l'insuffisant et maladroit Albert Grévy serait certainement condamné à s'ouvrir le ventre. Nous demandons simplement qu'on lui ouvre la porte.

RENTREE DES CLASSES

Le gouvernement avait-il prévu qu'en dispersant les congrégations et en interdisant les collèges de Jésuites ou autres, les Bons Pères trouveraient moyen de rentrer par la fenêtre ? Nous aimons à croire que oui, car ce serait faire injure à MM. Ferry, Constans, Cazot, etc., que de leur supposer la naïveté de croire en l'efficacité absolue, des fameux décrets du 29 mars.

Il suffit ait de connaître de près, même de loin, l'histoire et les mœurs des disciples de Loyola, pour ne se faire aucune illusion à ce sujet.

Nos Révérends d'ailleurs ne l'ont pas dissimulé. Eux et leurs amis ont déclaré, à haute et intelligible voix, à qui voulait l'entendre, qu'ils ne se sépareraient jamais de leurs élèves, et que les père et mère pourraient les leur ramener aux premiers jours d'octobre. Ainsi dit, ainsi fait. Les rentrées s'opèrent régulièrement dans les établissements transformés pour la circonstance et placés sous la direction d'un laïque de paille, un peu plus cléricale et un peu plus jésuite à lui tout seul que tous les Ignaciens réunis. Que si la supercherie paraît trop grosse, le collège trop compromis, l'ancien local trop en vue, on en est quitte pour changer d'appartement et le tour est joué. Pouvez-vous empêcher cela ? Non, vous ne le pouvez pas !

Pouvez-vous interdire à MM. X, Y, Z, jouissant de leurs droits civils et politiques de se prêter à cette comédie, d'endosser une responsabilité de commande et de dissimuler sous les pans de leur redingote la soutane des Bons Pères ? Cela devient fort scabreux. Sachez, en outre, que les jésuites eux-mêmes sont capables de tous les travestissements et qu'ils n'hésiteront pas à s'affubler de tous les paletots et de toutes les jaquettes pour déjouer la surveillance des inspecteurs d'Université et des Conseils académiques.

Ceci revient à dire que le problème n'est qu'à moitié résolu. On arrivera à contraindre, à gêner, à embarrasser l'enseignement congréganiste, on ne le supprimera pas. Que reste-t-il donc à faire pour lui enlever ce qu'il a conservé d'influence et d'action, malgré les interdictions officielles ? Il reste à faire ce que nous avons souvent dit à cette place : donner à l'enseignement universitaire les moyens de lutter par lui-même et d'offrir aux parents des garanties d'éducation morale, intellectuelle et physique égales, sinon supérieures à celles que l'on rencontre dans les établissements religieux.

Pourquoi le nier ? La plupart de ces établissements sont mieux organisés et mieux installés que la majorité de nos lycées.

Les précautions d'hygiène, d'aération, de propreté qui préoccupent à juste titre les papas et les mamans, y ont été l'objet d'une sollicitude spéciale et de soins particuliers trop souvent absents de nos collèges et de nos écoles.

A un autre point de vue, les professeurs congréganistes suivent de plus près leurs élèves, s'attachent davantage à leurs progrès, sont moins étrangers, en un mot, à

leur éducation et à leur instruction que les professeurs de nos lycées. Pourquoi ? Parce que les classes sont moins nombreuses, les agglomérations moins compactes et que l'on ne confie pas à un seul maître des bandes de quarante ou cinquante jeunes gens.

Certes, nos professeurs universitaires sont les premiers par la science, mais il est au-dessus des forces humaines d'inculquer proprement cette science à tout un bataillon d'enfants dont l'assiduité et l'attention laissent toujours à désirer.

Telles seraient donc à notre avis les premières réformes à opérer :

Construction ou aménagement de collèges dont les conditions d'hygiène irréprochable pussent lutter sans désavantage avec les établissements de Dominicains ou de Jésuites.

Distribution de classes et choix de professeurs assez nombreux pour que leurs leçons ne se perdent pas dans la confusion d'une cohue d'élèves, dont les trois quarts sont abandonnés à leur nonchalance ou à leur paresse.

Soyez convaincus que ces deux améliorations seules enlèveraient plus d'élèves aux Bons Pères et porteraient à leur enseignement un coup plus sérieux que tous les décrets du monde.

Ce n'est pas tout encore ; il y aura autre chose à faire au point de vue du professorat, des méthodes, de la surveillance, et surtout de cette intimité, de cette confiance que nous voudrions voir exister entre le maître et l'élève. Mais cela ne peut venir que par la suite et grâce à la progression nécessaire en toutes choses.

Commençons par le commencement. Or, ce commencement, c'est que les parents soient assurés :

1° Que leurs enfants ne prendront ni la fièvre typhoïde, ni la diphtérie, ni la variole dans des locaux humides, sombres ou malsains ;

2° Que les mêmes enfants ne croupiront pas sur les bancs dans l'oisiveté et l'ignorance et n'ont seront pas réduits à cet adage décourageant : *Qui potest capere, capiat*, ce qui se traduit par : Apprenez si vous pouvez.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Bien que la seule audition de deux ouvrages soit insuffisante pour fixer une opinion précise sur l'ensemble d'une troupe, nous croyons pouvoir constater que M. Campocasso nous offre cette année un grand opéra qui se présente avec des chances sérieuses de réussite et un opéra-comique passable.

Le quatuor de grand opéra se compose de Mlle Baux et de MM. Salomon, Seguin et Queyrel. Mlle Baux nous revient avec cette magnifique voix que nous applaudissons depuis deux ans et un talent qui nous a paru plus complet que l'an passé. Sauf une tendance à forcer un peu la note dans certains passages, nous serions embarrassé pour adresser une critique à notre falcon, dont la rentrée et l'admission, aussi bien que celles de M. Seguin, consistaient en une simple formalité. Celui-ci que certains rôles ont mis en relief, mais qui fut inégal durant la saison dernière, justifiera, nous l'espérons, toutes les espérances que le public a fondées sur son organe généreux et son intelligence musicale, espérances qu'il n'a pas tout à fait réalisées.

M. Salomon a d'emblée enlevé tous les suffrages. Quoique persuadé que Raoul des *Huguenots* n'est pas son personnage de prédilection, dès le second acte, une fois la première émotion passée, il se révélait le fort ténor idéal de ce moment si pauvre en artistes de sa valeur.

M. Salomon possède à la fois : la voix et le talent. La voix est solide, étendue, bien timbrée, surtout dans le haut ; elle manque peut-être de souplesse et de charme dans le médium, mais elle a l'éclat, la sûreté et la justesse. Comme chanteur, les qualités maîtresses de notre ténor, sont le goût, l'expérience scénique et l'intelligence dramatique. M. Salomon est, dans le ciel de M. Campocasso, une étoile de première grandeur. La direction comptait beaucoup sur lui, l'accueil du public lui a donné et lui donnera raison.

Sans être à la hauteur de ces trois partenaires, M. Queyrel, première basse, contribuera probablement au bon ensemble des représentations. Si son organe n'a ni l'éclat, ni la portée, ni la couleur, il est en revanche très juste et suffisamment étendu. D'autre part l'artiste est consciencieux, sa diction est nette et posée.

L'opéra-comique est loin d'être aussi brillant. Hormis M. Engel, notre nouveau ténor léger, dont l'organe possède l'ampleur, la force et le timbre, et qui est un chanteur expérimenté, habile, en dépit de perpétuels perts de voix d'un goût douteux et d'un abus de nuances, nous ne voyons guère des éléments de succès dans cette partie de la troupe, malheureusement par suite de l'absence des chanteuses.

Mlle Marie Finken est incontestablement une fort intéressante pensionnaire. Le charme, la douceur, la jeunesse de sa voix plaident en sa faveur. Mais cette voix est frêle, délicate, sans éclat et

n'existe pour ainsi dire pas dans le médium ou le registre inférieur. Avec les exigences du répertoire, ne court-elle pas le risque de briser ce fragile instrument au lieu de le développer par l'étude ? Quant à la chanteuse et à la comédienne, l'une et l'autre ont presque tout à apprendre.

Nous reviendrons du reste sur cette jeune artiste dont la bonne volonté et le zèle ne peuvent remplacer sur une scène, comme la nôtre, l'acquiescement exigé par l'emploi de première chanteuse légèrè. Or, l'absence de Mlle Merguillier et le départ probable de Mlle Rebel, — chez laquelle nous avons remarqué d'incontestable progrès depuis son apparition ici sous la direction Santerre, — vont obliger Mlle Finken à supporter tout le poids des ouvrages.

Parmi les sujets au second plan dans le grand opéra, — au premier dans l'opéra-comique, M. Conte, basse chantante, a accompli deux débuts et Mlle Rivieri, dugazon, un seul.

Nous faisons nos réserves à l'égard de celle-ci, dont la voix un peu bien pointue et aigrelette est servie par un talent sans relief et un jeu gauche. Nous serons heureux de changer d'avis plus tard. Pour M. Conte, son organe faible, cotonneux, sans timbre, son talent trop discret, le vouent à un remplacement certain.

Le ballet est très présentable à l'œil. Nous verrons quel parti en saura tirer M. Griétens. Il y manque seulement une première danseuse, quoique sur l'affiche le nom de Mlle Forlani figure avec cette désignation. Le public n'a pas paru jusqu'à présent donner raison à l'affiche et Mlle Forlani lui a semblé, comme à nous, très suffisante pour doubler Mlle Juliani, mais incapable de succéder à la regrettée Mlle Lamy. Quand ces lignes paraîtront, le sort de cette danseuse sera fixé. Toutefois nous doutons beaucoup que M. Campocasso laisse tomber Mlle Forlani, dans le talent de laquelle il croit ou feint de croire fermement.

Il nous reste, dans ce compte rendu sommaire, à ajouter quelques lignes pour louer sans réserve :

1° L'orchestre, sous l'archet de M. A. Luigini, renforcé par des solistes de valeur, un orchestre ayant des qualités de son inconnus jusqu'ici, et qui dès la première soirée, a marché sans le plus petit accroc ;

2° Les masses chorales revues, corrigées et considérablement augmentées à l'avantage de nos yeux et de nos oreilles ;

3° Enfin, la mise en scène particulièrement soignée et dénotant de la part de la direction un désir sincère d'accroître l'éclat des soirées lyriques et de conquérir la faveur du public, faveur appelée à se traduire par des recettes que le prix des ténors ne fera jamais paraître trop grasses et trop plantureuses.

Théâtre-Bellecour. — Pour faire suite aux soirées de la Porte-Saint-Martin, interrompues par le brillant passage de Mlle Sarah Bernhardt, le Théâtre-Bellecour vient de donner la première représentation d'un drame nouveau qui obtint un certain succès, il y a quelques mois, auprès de la presse et du public parisiens.

A vrai dire, ce succès nous surprend un peu, et nous croyons qu'en cette occurrence, la bienveillance de la presse et du public s'adressait bien plutôt à la personnalité sympathique de l'auteur qu'à l'œuvre elle-même. On s'est montré indulgent envers un débutant, M. Charles Buet, qu'on a voulu encourager en escomptant son avenir dramatique. Peut-être aussi la pauvreté actuelle des productions de ce genre a-t-elle contribué à faire applaudir une pièce qui malgré une inexpérience scénique incontestable, renfermait quelques scènes assez mouvementées et quelques passages suffisamment intéressants.

Un prêtre qui a vu mourir son père assassiné, se retrouve quinze ans après, dans les Indes, en face de l'assassin qui lui fait l'aveu de son crime. Pardonnerez-vous au nom du Dieu qu'il sert, lorsque ce pardon peut sauver la vie du coupable, ou bien, comme fils, laissera-t-il mourir l'assassin ? Telle est l'idée maîtresse du *Prêtre*, au milieu d'une intrigue peu compliquée. Cette situation déjà exploitée, du reste, à la scène, eût fourni à un auteur rompu au métier, doué de plus d'expérience, des développements plus corsés que ceux que lui a fournis M. Charles Buet.

Au point de vue littéraire, le *Prêtre* se distingue par un style naïvement prétentieux, copié sur la mauvaise prose des dramaturges d'antan, style sans élégance et sans couleur.

Les artistes de la Porte-Saint-Martin, MM. Tailade et Laray, celui-ci surtout, MM. Fabrigère, Vannoy et Montal, sans omettre Mmes Patry et Moreau, ont tiré le meilleur parti de cet ouvrage que la direction a monté avec beaucoup de soins. La mise en scène laisse fort peu à désirer, et quelques décors, ceux de la Factorerie et du fort Victoria, entre autres, brossés par Robecchi, sont très beaux.

Bref, c'est à notre avis, la sauce qui fait avaler le poisson, et c'est la sauce que goûtera surtout le public qui ira voir et entendre à Bellecour le *Prêtre* et ses interprètes.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable A. ALRICY.

Lyon. Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, ALRICY, rue

REVUE FINANCIERE

Paris, le 5 octobre 1881.

La menace d'une nouvelle augmentation de l'es-compte à Londres arrête les transactions, la faiblesse domine le marché.

Le 3 0/0 tombe à 84.30 et 5 0/0 à 116.15. L'action de la Société française financière, donne lieu à de bonnes demandes sur le marché du comptant à 987.50.

Le Crédit foncier varie de 1,740 à 1,720, mais la tendance est excellente.

Bonnes demandes sur les Obligations communales 4 0/0.

Nous sommes heureux de faire savoir à nos lecteurs que le succès de l'émission des Obligations des Messageries fluviales a été complet, on peut donc dire sans hésitation que le Comptoir Industriel de France et des Colonies a eu, dès le début, conquérir le premier rang parmi les Sociétés de Crédit. La Banque nationale a eu des demandes à 687.50, mais les offres sont sans importance.

La Banque Franco-Algérienne se tient ferme à 515. Bonne tenue du Crédit général français sur le marché au comptant à 845. Les capitaux de l'épargne se portent avec raison sur la Banque transatlantique, aujourd'hui les cours sont très soutenus.

Rappelons que la Caisse Vivienne, 45, rue Vivienne, informe les capitalistes qu'elle ne pourra disposer que de très peu de titres des obligations de la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône, le prix d'émission 278 fr. est peu élevé le revenu s'élevait à 5 0/0.

La reprise sur la Banque de Près, persiste ainsi que nous l'avons prévu, on clôture à 625. L'action Alais au Rhône est encore à ses plus hauts cours 505. Quand à l'obligation elle suit un mouvement progressif de 315.

L'Hypothèque foncière met à la disposition de l'épargne des obligations de 500 fr. rapportant 5 0/0 et remboursables à 625 fr. en 75 ans. C'est un placement des plus recommandables. Le premier versement est de 50 francs. En Banque on a échangé l'action de la Société générale de Laiterie de 585 à 587.50.

La Société d'exploitation de Mines ne subit aucune fluctuation.

ment à plus de huit pour cent, et comme elles sont destinées à être capitalisées à cinq pour cent, elles ont encore devant elles une marge de plusieurs centaines de francs de hausse dont peuvent profiter les nouveaux acquéreurs.

LA BANQUE TRANSATLANTIQUE

Les actions de la Banque Transatlantique ont été inscrites, au comptant et à terme, à la cote officielle de la Bourse de Paris.

La faveur dont ces titres ont été immédiatement l'objet et l'intérêt général qui s'attache à cette grande création, nous engageant à donner quelques renseignements sur la Banque Transatlantique.

Cet établissement a été fondé par M. Eugène Pereire, président de la Compagnie Générale Transatlantique, avec le concours de la Société Financière, du Crédit Mobilier, du Crédit Général Français, de la Société Marseillaise de Crédit Industriel, de la Société des Comptoirs maritimes et d'autres grands établissements de crédit.

Son capital a été fixé à 50 000 000 et ses fondateurs lui ont constitué à l'origine une réserve de 1 500 000 francs.

La Banque Transatlantique repose sur des bases puissantes et il est permis d'espérer qu'elle donnera à ses actionnaires des bénéfices importants comme les Banques similaires qui fonctionnent à l'étranger.

M. Eugène Pereire s'est assuré depuis longtemps le concours d'un nombre considérable de correspondants de premier ordre sur les grands marchés du globe et principalement dans les pays d'outre-mer, où l'intérêt de l'argent est beaucoup plus élevé qu'en France.

Le nouvel établissement financier sera donc un lien entre ce faisceau de correspondants étrangers et la clientèle nombreuse qu'il a su grouper autour de lui en Europe.

Ajoutons que la direction de la Banque Transatlantique vient d'être confiée à l'un de plus anciens fonctionnaires supérieurs de la Banque de France.

Tels sont les caractères généraux de cette grande institution, qui nous paraît destinée à la fois à enrichir ses actionnaires et à développer notre commerce international.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins — Discretion

M^{ME} DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31

(Ecrire franco).

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la Gazette de Paris. C'est la propriété et l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la Gazette de Paris est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 francs par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent tous les quinze jours, à titre de supplément, le Bulletin authentique des Tirages financiers, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 50, rue Taibout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la Gazette de Paris journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

HERNIES

sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de bandage

D^r GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

EAUX MINÉRALES

Françaises et Étrangères
Pharmacie des Céléstins, pl. des Céléstins, 5
Produits au gluten p^r les diabétiques

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

MALADIES DES FEMMES

M^{ME} CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la Stérilité et ses diverses affections, M^{ME} CHRÉTIEN compte 26 années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

DE MIDI A QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 5,000,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL

7, rue Drouot, Paris

AGENCE DE LYON

35, Rue de la Bourse, 35

BUREAU ANNEXE

3, rue Raymond, 3, Croix-Rousse

La Société bonifie actuellement :

3 0/0 pour les Dépôts à vue.

4 1/2 à six mois.

5 0/0 à un an et au-delà.

Exécution de tous ordres de Bourse

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Tenue par M^{ME} JEANNIN, sage-femme

3, Rue de la Platière, Lyon

Soins assidus, Discretion, Consultations, Chambres indépendantes, Renseignem^{ts} p^r correspondance.

NOUS apprenons de bonne source que la Société française financière vient de conclure une affaire importante qui lui assure de larges bénéfices pour l'exercice en cours. Le dividende de l'année serait encore supérieur aux précédents, qui n'ont jamais été moindres de 60 francs et qui ont atteint 70 francs pour l'exercice 1880-81. Ainsi l'on peut déjà compter sur un coupon de 40 francs à détacher le 1^{er} février prochain, c'est-à-dire dans quatre mois. Or, les actions de cette société étant cotées officiellement aux environs de 990 francs, elles représentent un place-

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N^{os} par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements. Intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr en timbres postes, 59, rue Taibout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

GUÉRISON RADICALE

en peu de jours des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules QUET.
Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — Injection QUET hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux. Prix : 2 fr. — Liqueur infatigable contre les maux de dents. Prix : 2 francs.

1000 FRANCS AN

à GAGNER pour toute personne intelligente (homme ou dame) sans négliger ses occupations ordinaires, par le placement facile des nombreux Articles de sa Maison, qui sont de première utilité. Je demande Représentant dans chaque commune de France. S'adresser : M. F. ALBERT, 14, rue Rambuteau, PARIS. Joindre un timbre pour recevoir franco CATALOGUE ILLUSTRÉ et Prix COURANTS

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital : 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

PLUS DE TÊTES CHAUVES
EAU MAILLÉRON, seul Inventeur (P^{te}) des brevets F^{rs} parisiens, les experts de France. Hautes Récompenses, 44 Médailles (20 en Or) Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repousse certaine à tout âge (forfait). AVIS AUX DAMES : Conservation et croissance de leur chevelure, même à la suite de couches. Grátis renseignements et preuves. F. MAILLÉRON, chimiste, r. de Rivoli, 85. AVIS IMPORTANT. Une dame applique à son cabinet un procédé chimique inconnu qui enlève immédiatement et d'une façon désagréable les cheveux sur le cuir chevelu. On ne paie qu'après succès. On peut appliquer soi-même. Notices. F^{rs} des Brevets à Paris.

Articles de Luxe et de Fantaisie

M^{ON} CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

PAROQUINERIE — EVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie
Sacs gibernés. Necessaires garnis
Ébenisterie artistique
Porte-Bonquets — Passe-Partout
Chapelles. — Petits Bronzes
Albums, Couverts, Porte-Monnaie
Caves à Liqueurs
PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : TREBUCIEN

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infatigable pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Ecrire à EYMIN, à Vienne (Isère). Il répond par retour du courrier.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ
ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ

Hommes 12 fr
Dames 8 fr

DÉPOT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison CASSET, rue de la République, 32 LYON